

Décision N° EI-2024-47 portant accréditation de l'Académie Nationale de Renseignements « Mihai Viteazul », Bucarest, Roumanie

Le Président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu les articles L. 114-3-1 et R. 114-10 du code de la recherche ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation pour les établissements d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention DEI_2023_CONV2 – ANIMV du 8 février 2023 passée avec l'Académie Nationale de Renseignements « Mihai Viteazul », Bucarest, Roumanie, en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la commission d'accréditation du 27 septembre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que l'Académie Nationale de Renseignements « Mihai Viteazul » en Roumanie, répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement

L'Académie a des missions clairement définies et opère dans un cadre juridique complet et précis. Elle est positionnée localement comme faisant partie du système d'éducation militaire professionnelle de la Roumanie et jouit également d'une grande visibilité au niveau européen. L'Académie présente un système de gouvernance clair et a élaboré un plan stratégique (2022-2025) qui correspond bien à ses missions, étroitement liées à la sécurité nationale roumaine, et à son environnement (l'écosystème de la sécurité nationale roumaine et la société civile au sens large). Le comité note également la nécessité de renforcer les liens entre la recherche et l'éducation. L'analyse comparative avec les pratiques européennes pourrait enrichir l'analyse. Enfin, la communication pourrait mieux refléter l'évolution du rôle du renseignement en Roumanie au cours des dernières décennies. La stratégie et la gouvernance d'ANIMV sont appropriées.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

L'Académie a élaboré un plan stratégique (2022 - 2025) qui est bien aligné sur ses missions, intrinsèquement liées à la sécurité nationale roumaine, et sur son environnement (l'écosystème de la sécurité nationale roumaine et la société civile au sens large). La charte de l'organisation présente un système de gouvernance clair. Son organisation interne est généralement cohérente avec ses défis de développement. Au cours des deux dernières années, ANIMV a mis en place un système de contrôle de qualité qui semble cohérent, avec une commission centrale au niveau de l'académie et deux commissions au niveau des deux facultés. La présence d'une commission d'éthique active est un très bon point pour améliorer les pratiques éthiques. Elle démontre la prise en compte et la conscience des risques importants de plagiat dans les travaux des étudiants (doctorants).

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

Critère 3 : Politique de la recherche

La stratégie de recherche est à la fois innovante et ambitieuse, reliant efficacement la recherche à l'éducation. L'institut excelle à exploiter les résultats de la recherche et à les diffuser par différents canaux, contribuant ainsi de manière significative à l'écosystème roumain de la sécurité nationale et à la communauté scientifique mondiale. La nature hybride de l'académie offre une occasion avantageuse, mais difficile, de relier la recherche sur le renseignement aux applications pratiques. Toutefois, il existe un risque d'extension excessive des capacités de diffusion et d'exploitation de la recherche, ce qui pourrait conduire à une perte de concentration sur les objectifs principaux.

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

L'Académie a développé un solide réseau de partenaires à l'échelle nationale et européenne, qui soutient efficacement la trajectoire positive de l'Académie. Une véritable force s'est développée en tirant parti des possibilités de financement externe aux niveaux national et européen. En outre, la spécialisation dans plusieurs programmes, en particulier européens, est un point fort. Cela témoigne d'une bonne capacité d'organisation interne et d'une bonne connaissance des mécanismes européens. ANIMV s'est également positionné comme un pôle important de soutien à la diffusion et à la valorisation de la recherche en organisant plusieurs événements scientifiques internationaux - dont certains en coopération avec d'autres institutions bien établies. Néanmoins, certains efforts doivent être maintenus et étendus à plusieurs programmes spécialisés.

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS

Critère 5 : Politique de la formation

L'ANIMV est une académie d'enseignement militaire professionnel. Son organisation, ses parcours académiques et professionnels ainsi que ses objectifs sont par conséquent clairement identifiés et directement alignés sur les besoins de la Roumanie en matière de sécurité. Le système d'enseignement intègre à la fois l'éducation des étudiants par le biais de leçons théoriques nécessaires au savoir-faire des futurs officiers et analystes, et l'implication des étudiants dans divers formats de formation plus appliqués. L'académie fait preuve d'un effort de gestion efficace, en parfaite adéquation avec la mission de l'ANIMV. Ses systèmes et installations informatiques robustes soutiennent efficacement les activités d'enseignement et de formation. Néanmoins, il existe un risque de surcharge de travail pour le personnel de base si les ratios étudiants/personnel ne sont pas correctement maîtrisés.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

L'expérience d'apprentissage offerte par l'Académie maintient un équilibre entre, d'une part, les enseignements généraux et spécialisés et, d'autre part, les activités éducatives adaptées aux besoins du service et spécifiques aux métiers du renseignement. Le campus est convenablement équipé et aménagé pour former les étudiants de l'Académie dans les meilleures conditions. Les efforts de modernisation de ces dernières années en témoignent. Le corps enseignant est d'excellente qualité et en adéquation avec les besoins de formation spécialisée de l'établissement. Néanmoins, l'Académie bénéficiera d'un effort continu en matière de formation, d'investissement et de diversification des enseignants et des filières, notamment en s'appuyant sur des partenariats européens et transatlantiques.

Article 2

L'Académie Nationale de Renseignements « Mihai Viteazul », Bucarest, Roumanie, est accréditée pour une période de 5 ans.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Élaborer un code d'éthique et de conduite académique, annexé à la Charte, afin de faciliter la modification du règlement en cas de changement au niveau national.
- Rectifier la méthodologie d'organisation et de mise en œuvre des élections des représentants des étudiants en tenant compte de la loi sur l'éducation et du code des droits et obligations des étudiants.
- Informer les étudiants sur le processus électoral.
- Poursuivre les efforts en matière de développement logistique et stratégique de l'Académie.
- Investir dans les infrastructures sportives nécessaires au développement physique des élèves militaires.
- Recueillir les avis des étudiants sur l'ajustement ou l'amélioration des programmes d'études.
- Recevoir les commentaires des étudiants sur l'organisation de l'emploi du temps et des horaires.
- Concevoir un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des suggestions issues des évaluations du personnel enseignant.
- Identifier et mettre en œuvre des mécanismes visant à accroître la participation des étudiants et des diplômés au processus de révision des programmes d'études au niveau des deux facultés.
- Promouvoir les services de conseil psychologique et d'orientation professionnelle auprès des étudiants.
- Impliquer activement les étudiants dans les politiques d'assurance qualité interne.
- Assurer le développement continu du personnel enseignant dans le contexte des nouveaux défis posés par la génération actuelle d'étudiants.
- Informer les étudiants des résultats de l'évaluation du processus d'enseignement par les étudiants.
- Informer les étudiants sur les modalités d'évaluation du personnel administratif et auxiliaire de l'Académie.
- Informer les étudiants sur l'accès aux bases de données internationales et fournir des instructions sur la manière de se connecter et d'utiliser les comptes de la bibliothèque.
- Mettre en œuvre un programme d'échanges universitaires ; l'Académie pourrait promouvoir les échanges universitaires et les collaborations internationales, et offrir aux professeurs et aux étudiants des possibilités d'étudier ou d'enseigner à l'étranger, afin d'encourager la mobilité.
- Promouvoir des programmes de bourses et de subventions : L'Académie pourrait offrir des bourses et des subventions aux professeurs et aux étudiants pour soutenir leur mobilité dans le pays et à l'étranger, et encourager leur participation active à des conférences, des séminaires et des projets de recherche.
- L'ANIMV pourrait développer un programme de mentorat dans le cadre duquel le personnel enseignant plus expérimenté pourrait soutenir et guider les jeunes employés dans leur développement professionnel et académique.
- L'Académie pourrait apporter un soutien financier ou d'autres avantages pour attirer les jeunes talents, par exemple en mettant à leur disposition des installations de recherche ou en les aidant à suivre des cours de formation professionnelle.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER